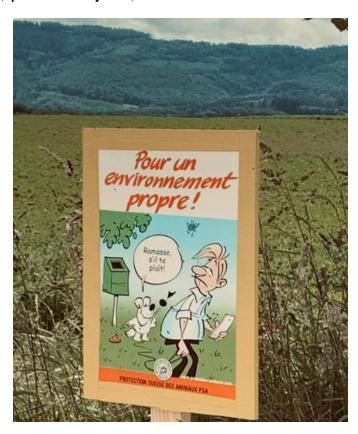


Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

POUR UN ENVIRONNEMENT PROPRE!

A l'initiative de la Protection Suisse des Animaux (PSA), plusieurs affiches ont été installées aux abords des chemins extérieurs les plus fréquentés. Cette campagne incitative s'applique bien évidemment aussi sur les espaces publics, places de jeux, trottoirs.



Bénévol'Alle de mars à mai 2020



Les autorités communales tiennent à remercier les bénévoles d'Alle qui se sont mis spontanément à disposition des aÎné-es de notre localité pour faire leurs courses, livrer des repas, rendre service durant les semaines de semi-confinement. Quel beau geste de dévouement et de solidarité!

Merci à Alexis, Aline, Anthony, David, Michel, Frédérique, Gislaine, Jérôme, Jessica, Johan, Julien, Laurine, Liliane, Marie-Laure, Marie-Line, Mathieu, Mehdi, Méloée, Myriam, Pascale, Sarah, Serge, Sylvie, Thierry, Yankin.

CONTRIBUTION 2020 DE L'ÉTAT À LA RÉDUCTION DES PRIMES DANS L'ASSURANCE MALADIE

En vertu des articles 65 et 66 LAMal, les Cantons accordent des réductions de primes aux individus de condition économique modeste. Le Canton du Jura a mis en vigueur un système de réduction des primes d'assurance maladie au 1^{er} janvier 1996.

Tout ayant droit dont le revenu imposable a été <u>taxé définitivement</u> pour l'année 2018, toute personne bénéficiant de <u>l'aide sociale</u> ou de <u>prestations complémentaires à l'AVS et à l'Al</u> en 2019, ainsi que les membres de leur famille, ont reçu en fin d'année 2019 une décision ou une attestation de la Caisse de compensation du Canton du Jura. Cette décision ou cette attestation leur octroie ou leur permet d'obtenir une réduction de leur prime d'assurance-maladie de soins obligatoire pour l'année 2020. En outre, tout ayant droit qui a reçu un décompte fiscal 2018, mais dont le revenu imposable n'a pas encore été taxé définitivement pour l'année 2018 recevra, ainsi que les membres de sa famille, une décision ou une attestation lorsqu'il aura été taxé définitivement pour l'année 2018.

Les personnes n'ayant reçu aucune décision, attestation ou information à fin décembre 2019 ne sont pas concernées par ces subsides, sauf si leur revenu déterminant est inférieur à CHF 27'000 et CHF 57'000 pour les personnes ayant des enfants à charge, mais uniquement pour leurs enfants. Il peut s'agir en particulier des catégories suivantes :

- les assurés <u>âgés de moins de 25 ans ;</u>
- les personnes imposées à la source ;
- les personnes ayant vu leur revenu déterminant baisser en 2019 ;
- les personnes arrivées dans le Canton durant l'année qui précède l'année d'assurance.

Ces personnes doivent déposer une requête en vue de l'obtention d'une réduction de primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2020 auprès de la Caisse de compensation du Canton du Jura jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard, faute de quoi elles perdront leur droit. Les <u>parents ne bénéficiant de l'aide sociale que depuis le 1er janvier 2020 ainsi que les parents qui commencent à assumer l'entretien d'un enfant en cours d'année (naissance ou adoption) doivent également présenter une demande jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard.</u>

Les personnes concernées peuvent s'adresser à l'Agence communale AVS qui leur remettra la formule nécessaire (que l'on peut télécharger à partir du site internet www.caisseavsjura.ch) en vue de l'obtention d'une réduction des primes dans l'assurance maladie pour l'année 2020.

Carte Culture Caritas Jura

La CarteCulture permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais sur des activités culturelles, sportives, de loisirs ou de formation : musée, cinéma, piscine, patinoire, concert, match, abonnement de journaux, cours, etc..

Qui peut bénéficier de la Carte Culture ?

Les personnes domiciliées dans le canton du Jura et qui bénéficient d'un subside pour les primes de l'assurance-maladie, peuvent en bénéficier. Ces personnes peuvent l'obtenir en s'inscrivant via le site de la carte culture : www.carteculture.ch

PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE

L'assemblée communale du 25 juin 2020 s'est prononcée favorablement sur le point suivant de l'ordre du jour :

 Discuter et accepter le projet de rénovation de la salle de gymnastique scolaire; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 835'000.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

Mme Karine Génesta-Nagel, conseillère communale en charge du dicastère « Education, Crèche, UAPE », a fait un état des finances quant au premier projet – rénovation de l'école pour le crédit de Fr. 3'700'000.--voté le 19 décembre 2017.

A ce jour, des réserves ont pu être constituées grâce à des économies financières sur certains travaux et des dons pour un montant minimal de Fr. 1'200'000.--. Suite à ces bons résultats, la commission de rénovation a décidé de porter un deuxième projet pour la remise à niveau partielle de l'enveloppe de la halle de gymnastique. Ceci dans un souci d'avoir un bâtiment tout entier aux normes énergétiques actuelles et d'une unité esthétique. L'investissement de Fr. 835'000.-- sera donc largement couvert. La dette totale finale est évaluée à Fr. 3'300'000.— pour l'école primaire et sa salle de gymnastique.

Comme jusqu'à présent, la commission veillera assidûment à limiter les coûts et à obtenir des travaux de qualité.

.....

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL - ALLE